

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2025

2025/2165(INI) - 21/01/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 395 voix pour, 197 contre et 70 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel 2025.

Un contexte géopolitique qui se détériore

Le Parlement a souligné que **la Russie représente la menace principale** et la plus importante pour l'Union et ses États membres et insisté sur la gravité et l'urgence des menaces que la Russie et ses alliés, tels que la Biélorussie, l'Iran et la Corée du Nord, font peser sur la sécurité européenne. Il a réaffirmé son **soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine** et s'est fermement opposé à toute initiative qui récompenserait la Russie pour son agression, entraînerait des changements territoriaux et verrait l'avenir de l'Ukraine décidé sans l'Ukraine, et la sécurité de l'Europe décidée sans les Européens.

Selon les députés, contribuer à la défaite de la Russie face à l'Ukraine et assurer le succès de cette dernière constituent les investissements les plus effectifs et les plus rentables dans la sécurité européenne à court et à moyen terme. Le Conseil, ainsi que ses partenaires étasuniens, sont invités à **maintenir et à étendre son régime de sanctions** contre la Russie, à appliquer une politique de sanctions similaire à tous les États qui la soutiennent, dont la Biélorussie, l'Iran et la Corée du Nord, et à sanctionner les entités chinoises qui fournissent des biens à double usage et des articles militaires.

Pour assurer une dissuasion efficace contre l'agression russe et une paix durable au regard de l'Ukraine, des **garanties de sécurité crédibles et solides** sont nécessaires. Dans ce contexte, les députés accueillent très favorablement la proposition de créer une «force de réassurance» multinationale pour l'Ukraine.

Le Parlement a préconisé des mesures stratégiques pour lutter de manière proactive contre les **menaces hybrides** et prévenir les ingérences dans les processus démocratiques des pays en voie d'adhésion. Il estime que la dépendance de l'Europe à l'égard de données, de technologies critiques ou de chaînes d'approvisionnement externes, constitue une vulnérabilité majeure pouvant être exploitée à des fins de coercition. Il a invité la Commission à proposer une **stratégie globale** à l'échelle de l'Union pour faire en sorte que l'Union puisse attirer et retenir des technologies critiques au sein de l'Union, y compris en limitant les prises de contrôle étrangères.

Le Parlement a déploré que, dans le sillage des attaques terroristes du 7 octobre 2023 menées par le Hamas, l'escalade de violence et la violation du droit international à **Gaza** et dans l'ensemble de la région réduisent les chances de paix à long terme pour l'ensemble de la population du Moyen-Orient. Se félicitant du **plan de paix** négocié par les États-Unis entre Israël et le Hamas, qui a conduit à un cessez-le-feu, il a demandé à toutes les parties de respecter pleinement le cessez-le-feu, de remettre le corps du dernier otage décédé à sa famille, de permettre l'acheminement rapide de l'aide humanitaire et de permettre l'accès d'autres missions d'assistance civile. Il a préconisé d'élaborer une **feuille de route** réalisable en vue d'une solution à deux États telle que prévue par la déclaration de New York approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies.

Les députés sont préoccupés par l'instabilité persistante en Libye et les revers subis au Sahel, qui est devenu un foyer de violence djihadiste qui s'étend du Sahel au Mozambique, avec un risque de répercussions sur les régions voisines et, en fin de compte, sur l'Europe.

Le Parlement a insisté sur l'importance de la stabilité et de la paix globales dans **l'Arctique** et demandé à l'Union et à ses États membres de prendre des mesures concrètes et efficaces en mettant en œuvre tous les moyens disponibles pour stopper la flotte fantôme. Les députés sont préoccupés par **l'ingérence de pays tiers au Groenland**, ainsi que par les menaces explicites du gouvernement des États-Unis contre la souveraineté du Groenland et le refus récent d'exclure une intervention militaire à cette fin. Ils estiment que cela représente une menace fondamentale pour les intérêts stratégiques de l'Union en matière de sécurité et demandent à l'Union et à ses États membres d'y **répondre par une action conjointe**. Ils se sont félicités, à cet égard, de la déclaration conjointe du 6 janvier 2026 sur le Groenland faite par plusieurs États membres de l'Union, qui réaffirme que «le Groenland appartient à son peuple» et rappelle qu'«il appartient au Danemark et au Groenland, et à eux seuls, de décider des questions concernant le Danemark et le Groenland».

Le Parlement a également exprimé sa consternation face à la **stratégie américaine de sécurité nationale** de décembre 2025, qui «formalise une approche américaine infondée consistant à considérer l'Union, y compris ses valeurs fondamentales, ses principes de gouvernance démocratique et plusieurs de ses objectifs fondamentaux en matière de sécurité, comme s'opposant aux intérêts américains».

Les députés ont réaffirmé que l'Union reste attachée à sa politique d'une seule **Chine**, qui constitue l'un des principes des relations entre l'Union et la Chine. Ils s'inquiètent de l'accélération de la militarisation de la Chine et de sa posture agressive à l'égard de ses voisins.

Comblent les lacunes en matière de dissuasion et remédier aux problèmes de capacités

Soulignant que la dissuasion de l'Union est défaillante, le Parlement a insisté, compte tenu de la détérioration rapide du contexte géopolitique, sur la nécessité de reconstituer les stocks épuisés, de combler les lacunes en matière de capacités critiques, de garantir l'interopérabilité des forces armées, d'accroître la production industrielle de défense, de créer un véritable marché unique européen pour les produits et les services de défense, d'améliorer l'interopérabilité, de promouvoir la standardisation conformément aux normes de l'OTAN, et d'accroître considérablement l'investissement dans l'innovation.

Reconnaissant le rôle vital de l'OTAN, et les États-Unis comme principal allié de l'Europe, le Parlement a également souligné l'imprévisibilité et l'isolationnisme croissants de la politique étrangère américaine, ainsi que le risque de réduction des troupes d'Europe. Il a donc appelé à une planification d'urgence par l'UE, à une augmentation et à une coordination des dépenses de défense dans les États membres, à un renforcement des capacités de défense européennes et à une plus grande autonomie stratégique, tout en maintenant un partenariat transatlantique équilibré.

Les députés ont fait valoir que seule **une coopération fondée sur des règles convenues d'un commun accord** peut protéger contre la guerre et assurer une sécurité commune et ont appelé à renouveler l'architecture de sécurité européenne pour renforcer la coopération de l'UE avec l'OTAN. Dans le même temps, le Parlement a affirmé que les États membres de l'Union doivent également être prêts à agir de manière autonome sur la base de la **clause d'assistance mutuelle de l'Union européenne**, à savoir l'article 42, paragraphe 7, du traité UE.

La résolution a souligné enfin qu'une action crédible de l'Union nécessite un **quartier général de commandement et de contrôle permanent**, capable de planifier, de commander et de mener des missions et opérations aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Elle a demandé une nouvelle fois de progresser vers une structure européenne de commandement et de contrôle.